

SUPERSONIC IMAGINE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital social de 1.606.822,80 Euros
Siège social : Les Jardins de la Duranne - Bât. E et Bât. F
510, rue René Descartes - 13857 Aix-en-Provence Cedex
RCS Aix en Provence B 481 581 890

RAPPORT SPECIAL DU DIRECTOIRE CONCERNANT L'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance, les informations suivantes relatives aux attributions option de souscription d'actions effectuées par notre Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

L'assemblée générale à caractère extraordinaire des actionnaires du 3 mars 2014 (l'« **Assemblée Générale** ») a autorisé le directoire dans le cadre des articles L.225-177 et suivants du code de commerce, en une ou plusieurs fois, à consentir au bénéfice des membres du personnel salarié ainsi qu'aux mandataires sociaux (ou de certains d'entre eux) de la Société et des sociétés et groupements d'intérêt économique liés à la Société dans les conditions définies à l'article L. 225-180-I dudit code, des options donnant droit à la souscription d'actions ordinaires, étant précisé que le nombre total des options attribuées au titre de cette autorisation ne pourra donner droit à la souscription de plus de 963.479 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 euro l'un. Aux termes de l'Assemblée Générale, le nombre des actions susceptibles d'être émises sur exercice des options de souscription d'actions pouvant être attribuées par le directoire sur autorisation de l'Assemblée Générale augmenté du nombre des actions qui seraient attribuées gratuitement par le directoire (aux termes de sa trente-deuxième résolution) et du nombre des actions susceptibles d'être émises sur exercice des bons de souscription d'actions qui seraient attribués par le directoire sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale (aux termes de la trente-troisième résolution) ne pouvait excéder 963.479 options.

Le directoire en date du 19 septembre 2014 a décidé en conséquence d'adopter un règlement de plan d'options de souscription d'actions (ci-après le « **Plan d'Options 2014** »), suite à son approbation par le conseil de surveillance lors de sa séance du même jour soit le 19 septembre 2014.

Ce plan doit en conséquence être soumis à l'approbation de la présente assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Le directoire a procédé à l'attribution d'un nombre total de 411.850 options de souscription d'actions ordinaires (ci-après les « **Options** ») intégralement au bénéfice de M. Tom Egelund,

membre du directoire.

Le directoire a décidé que les 411.850 Options consenties dans le cadre du Plan d'Options 2014 puissent être exercées conformément au calendrier exercice suivant :

- 6,25% des Options à l'expiration de chaque période successive de trois mois écoulée à compter de la date d'attribution, et
- au plus tard dans les dix (10) ans de la date d'attribution ou, en cas de décès, dans les six (6) mois suivants le décès,

étant précisé que le nombre d'Options Ordinaires pouvant être exercées en vertu du calendrier d'exercice susvisé serait toujours arrondi au nombre entier inférieur.

Le directoire a retenu un prix d'exercice par Option égal à 80 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour d'attribution des Options, soit 8,40 euros.

Les Options ainsi consenties sont soumises à l'ensemble des dispositions du Plan d'Options 2014.

Le 9 mars 2015,

Le directoire